



L'ECHO DE L'ESSONNE

Le Congrès 2016

de la

Fédération des Finances **Force Ouvrière**



Résolution Secteur Semi-Public

Le Congrès de la Fédération des Finances Force Ouvrière, réuni à Longeville du 11 au 13 octobre 2016, refuse le démantèlement du secteur semi-public économique et financier. Le manque de moyens humains et les réductions de budget font courir un risque important sur le financement de pans entiers de l'économie. Le secteur semi-public est un puissant acteur de la cohésion sociale qui risque de voler en éclat, en cette période de crise systémique.

Agence Française de Développement, Banque de France, Bpifrance, Business France, Caisse des Dépôts et Consignations, CNP Assurances, Crédit Foncier de France, Union des Groupements d'Achats Publics, sont les entreprises regroupées au sein du secteur semi public. Leurs statuts juridiques sont très distincts ; cependant les problématiques rencontrées par le personnel restent les mêmes.

L'État, grâce au secteur semi public, dispose de tout un arsenal d'outils lui permettant d'intervenir sur les choix ou les décisions des acteurs économiques. Par le transfert d'activités, il peut peser sur les politiques ayant pour but l'enrichissement de quelques grands groupes du secteur privé au détriment de la collectivité nationale. Le désengagement de l'État au profit du secteur privé continue de fragiliser les missions d'intérêt général.

À la suite des logiques ultralibérales, développées tant en France qu'en Europe, le désengagement de l'État a conduit à mettre en place, dans certains établissements, une politique de restructurations frénétiques entraînant la destruction quasi complète de la notion de service public. Ces plans n'ont pour but que de réduire les coûts au détriment des emplois et du service public.

Le Congrès revendique que chacune des entreprises du secteur semi public ait un rôle accru de régulateur économique et financier.

LE DIALOGUE SOCIAL

Selon l'Organisation Internationale du Travail, le Dialogue Social « *inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échanges d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la*

politique économique et sociale ». A ce jour, nous déplorons que la réalité du Dialogue Social se limite à de simples consultations des organisations syndicales et des représentants du personnel sur des directives législatives plutôt que sur de véritables négociations dans l'intérêt du personnel. Face au constat d'un climat social dégradé et défaillant, le Congrès exige de revenir à une concertation sociale pleine et entière, par le jeu de réelles négociations afin de construire les changements de demain au nom de la cohésion, de l'égalité et de la solidarité.

Le Congrès exige le renforcement des droits et des moyens syndicaux.

COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ

Pour le Congrès, la maîtrise des coûts ne doit pas rimer avec la dégradation du pouvoir d'achat et le manque de moyens humains.

Les acteurs du semi-public sont pris en otage par la politique d'austérité européenne. Le Congrès condamne la politique budgétaire d'austérité, vecteur d'inégalités, de décohésion sociale qui fait courir à terme un risque pour la démocratie. En effet, nos Etablissements voient les éléments de rémunération de leurs salariés ne pas progresser et ce malgré des résultats en forte hausse.

Rendre un service public au moindre coût reste le crédo du Gouvernement français. Le Congrès s'insurge contre les effets de l'austérité, de la compétitivité qui ne cessent de remettre en cause les acquis sociaux des salariés et affaiblissent le service public.

Le Congrès revendique avec force une meilleure reconnaissance du travail des salariés par des augmentations des rémunérations. Il rappelle que la puissance publique est responsable de l'intérêt général.

EFFECTIFS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès dénonce la politique de contention de l'emploi semi-public avec, pour certains, d'incessants plans de restructuration ou d'externalisation réduisant les implantations territoriales et/ou les services à peau de chagrin.

Cela conduit inévitablement à une détérioration des conditions de travail des agents et des salariés qui se répercute sur la qualité du service public.

Le Congrès dénonce vigoureusement cette politique antisociale et génératrice d'un véritable mal être au travail, qui vise à supprimer massivement les emplois, à diminuer les moyens de fonctionnement, tout en augmentant la charge de travail et les risques psychosociaux qui en découlent.

L'intérêt du personnel doit être préservé et les moyens pour mener à bien les missions qui lui sont confiées doivent être mis en place. Les effectifs doivent être en adéquation avec l'activité réelle. Le Congrès revendique la création d'emplois pérennes à hauteur des besoins pour assurer toutes les missions de service public.

Le Congrès remet en cause l'ensemble des projets de restructuration. La politique d'austérité imposée par le Gouvernement dure depuis trop longtemps et entache de manière croissante le respect des salariés et des citoyens.

DEFENSE DU STATUT DES PERSONNELS

La gestion des carrières se fait au détriment des personnels. Elle est exécutée à plusieurs vitesses, contribuant ainsi à la division du personnel.

Le Congrès exige des réformes novatrices, en cohérence avec la réalité du terrain et reconnaissantes du travail rendu. Il s'oppose à tout ralentissement des carrières sous couvert d'un allongement de la vie professionnelle.

Le Congrès demande que soit appliquée une politique volontariste d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le secteur semi-public.

Le Congrès demande que la gestion des départs à la retraite soit organisée de manière à ce qu'une transmission optimale des savoirs puisse être faite. L'augmentation du nombre de départs ne doit pas peser sur les conditions de travail des personnels en place.

Le Congrès exige que les statuts des personnels du secteur semi-public soient maintenus, valorisés et reconnus.

REPRÉSENTATIVITÉ

D'un point de vue purement syndical, la loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale a eu pour effet pervers de mobiliser beaucoup d'énergie, et ce au détriment du bon fonctionnement du syndicalisme.

Le Congrès réaffirme l'importance du syndicalisme et des moyens attribués suffisants. Il exige une augmentation significative des droits et moyens syndicaux. Ceux-ci ont été revus à la baisse depuis la Loi Rebsamen, qui se prétend pourtant Loi pour le dialogue social.

Si Force Ouvrière progresse par son dynamisme globalement dans le secteur semi-public, le Congrès appelle à développer la syndicalisation dans l'ensemble des structures auprès des plus jeunes et des cadres.

Il appelle tous les agents et les salariés du secteur semi-public, conscients des valeurs de Force Ouvrière, seule organisation à porter leurs revendications en toute indépendance, à apporter leurs suffrages aux listes FO lors des élections professionnelles et à rejoindre, bien évidemment, le seul syndicat libre et indépendant.

Le Congrès rappelle sa détermination à lutter pour :

- une vraie présence de place du secteur semi-public ayant pour but l'égalité d'accès aux services publics,
- une véritable reconnaissance des femmes et des hommes qui y contribuent.

Tout sera mis en œuvre pour faire aboutir nos revendications par la négociation et/ou par la mobilisation des personnels, y compris par la grève.

Votée à l'unanimité